



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 21 juillet 2020

PRÉSENCE DU LOUP CONFIRMÉE DANS LA SEINE-MARITIME

Les experts du réseau loup de l'Office français de la Biodiversité (OFB) ont récemment confirmé la présence d'un loup dans le département de la Seine-Maritime. Il apparaît que les prédatons sur ovins se poursuivent et se sont intensifiées ces derniers jours dans le secteur de Mesnières-en-Bray. Après une période de relative accalmie durant les mois de mai et juin où un délai plus important entre les prédatons (parfois de l'ordre de 3 semaines) a pu être constaté, leur fréquence a sensiblement augmenté depuis le début du mois de juillet, sans que l'on puisse réellement en expliquer la raison.

Discret, aux sens particulièrement développés (un loup peut entendre jusqu'à 10 km et ses capacités olfactives sont plus de 10 000 fois supérieures à celles de l'homme), cet animal est difficilement prévisible et garde effectivement une part importante de mystère. Son régime alimentaire est fonction des opportunités qui se présentent à lui mais il est majoritairement composé de faune sauvage (de l'ordre de 75% à 80%).

La présence prolongée du loup ne signifie cependant pas, à ce stade, que l'animal va s'installer durablement. L'installation du loup, espèce protégée faisant l'objet d'un plan d'action national, est en effet caractérisée lorsque des indices de présence sont relevés durant une période de deux ans. Des analyses ADN en cours au sein du réseau loup de l'OFB pourraient permettre d'obtenir des informations complémentaires sur l'individu (en particulier sexe et origine).

Les services de l'État, au travers d'un partenariat renforcé et efficace entre la direction départementale des territoires et de la mer et l'OFB, sont pleinement mobilisés pour

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

accompagner au mieux les éleveurs concernés par les prédatons, et se rendent rapidement disponibles en cas de signalement. Un régime d'indemnisation a été mis en place pour compenser les pertes subies par les éleveurs.

Une réflexion est ouverte avec la filière ovine pour la mise en place de moyens de protection adaptés au territoire seino-marin.

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex